

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 293 promulguant le décret du 1er mars 1909 portant organisation de la Propriété Foncière à la Côte Française des Somalis.

n° 293

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
7 novembre 1911

Numéro JO
n° 181 du 01/12/1911

Date du numéro
1 décembre 1911

VISAS

Le Gouverneur p. i. de la Côte Française des Somalis et Dépendances, Chevalier de la Légion d'Honneur

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la Colonie par décret du 18 1884

Vu la dépêche ministérielle du 20 octobre 1911, n° 365 c., prescrivant de promulguer dans la Colonie le décret du 17 mars 1909 portant organisation de la Propriété Foncière à la Côte Française des Somalis :

TEXTE INTÉGRAL

Article premier. — Est promulgué dans la Colonie, pour y être "appliqué suivant sa forme et teneur, le Décret du 1er mars 1909, portant organisation de la Propriété Foncière a la Côte Française des Somalis. Art. 2. — Le présent arrêté sera enregistré, commupiqué partout où besoin sera et inséré au Journal Officiel de la Colomie.

CASTAING.